

Établissement :

Nombre de participants :

COLLÈGE

Le collège organisé autour du socle commun ne répond pas aux besoins des élèves et ne permet ni de surmonter la difficulté scolaire ni de dispenser une culture commune nécessaire pour vivre et s'insérer dans la société du XXIème siècle. Le socle commun organise le tri social dès la 6^{ème} et ne fournit aucun outil pour faire réussir les élèves en échec. Il est synonyme de renoncement pour une partie des élèves et de dégradations des conditions de travail pour les personnels. Le LPC est une caricature d'évaluation.

Comment faire entrer tous les jeunes dans les apprentissages afin de leur permettre une poursuite d'études en lycée professionnel, technologique ou général tout en prenant en compte les individualités qui nécessitent des aménagements ?

Conditions d'enseignement pour favoriser l'appropriation par chacun, de savoirs et de compétences :

Comment améliorer la liaison école primaire-collège ?

Quels effectifs dans les classes, les groupes, les collèges ?

Quels dispositifs pertinents d'aide ?

Quels dispositifs de travail interdisciplinaire ?

Travail personnel des élèves

Quelle place pour le travail personnel ?

Doit-il continuer à être renvoyé quasi exclusivement en dehors du collège, ou bien faut-il l'intégrer dans le temps de présence au collège ?

Contenus

Les programmes actuels sont-ils adaptés et cohérents d'un niveau à l'autre ?

LYCÉE

Constat : le lycée (général, technologique et professionnel) fonctionne mal.

La réforme Chatel pour le lycée technologique et général n'a réglé aucune difficulté et en a généré de nouvelles, la réforme Darcos (Bac Pro 3 ans) place aujourd'hui des jeunes en échec là où ils réussissaient auparavant en 4 années.

Il importe à la fois de faire un bilan des difficultés et blocages actuels mais aussi de réfléchir aux réformes à mettre en place pour que le lycée permette à chaque jeune de trouver un parcours de réussite et le prépare soit à une poursuite d'études longues, soit à l'insertion professionnelle.

Structuration du lycée

Comment rééquilibrer les séries ?

Bilan désastreux des réformes mises en œuvre dans la voie technologique : comment redonner attractivité et avenir à la voie technologique ? Quelles mesures prendre en urgence ?

Organisation des enseignements

Quel bilan des enseignements exploratoires ?

Quel bilan de la gestion des heures de dédoublement ?

Quel bilan des tronc communs ?

Effectifs ?

Comment aider les élèves à réussir leur scolarité au lycée ?

Bilan de l'Accompagnement Personnalisé ?

Quelles propositions pour améliorer la prise en charge des élèves en difficultés ?

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

L'autonomie des établissements s'est accrue ces dernières années et s'est accompagnée de reculs démocratiques évidents. Le transfert de plus de pouvoirs aux chefs d'établissements au détriment du Conseil d'Administration et la possibilité de définir localement l'utilisation d'une partie de la DGH ont fait voler en éclat les cadres nationaux. Dans le même temps les injonctions se sont multipliées (expérimentations imposées, normalisation de l'évaluation à travers le LPC ou les référentiels langues, ...) niant la professionnalité des personnels. Cela entraîne souffrances, tensions, incompréhensions, sentiment d'être empêché dans son travail. Les méthodes de management, qui visent à mettre les personnels et les établissements en concurrence, doivent être stoppées. La volonté affichée de refonder l'École ne peut aboutir que si les personnels sont pleinement associés au fonctionnement des établissements. Cela ne pourra se faire que si certains équilibres sont rétablis.

Le Conseil d'Administration :

Quelles prérogatives du CA doivent être réaffirmées ou élargies (répartition de la DGH, organisation de l'année scolaire, Budget, Projet d'établissement ...) ? Quel contrôle du CA sur l'action du chef d'établissement ?

Un Conseil Pédagogique ? :

Quelle place pour un Conseil Pédagogique ? Un CP élu dont le président ne serait pas le chef d'établissement présenterait-t-il une avancée démocratique ? Quelles attributions pour le CP pédagogique ? Quel rôle par rapport au CA ?

L'autonomie :

Quelle autonomie pour l'établissement ? Faut-il des marges de manœuvres locales dans la répartition de la DGH même avec un cadrage national réaffirmé ? Quel fléchage de ces marges d'autonomie, pour quoi faire, dans quelle proportion ? Quelles possibilités d'expérimentation ?

MÉTIER

Alourdissement des tâches, conditions de travail dégradées, faiblesse des rémunérations en regard des qualifications requises, sont les causes de la perte d'attractivité de nos métiers. Faire l'impasse sur ces questions c'est prendre le risque d'installer dans la durée la crise de recrutement ce qui obèrera toute possibilité d'amélioration du système. Revaloriser nos métiers, dans tous leurs aspects est donc une urgence.

La question salariale est centrale et n'appelle pas débat tant elle est partagée par tous. La perte de pouvoir d'achat depuis 2000 est considérable, le gel du point d'indice depuis 2010 et la hausse des prélèvements pour pension se traduisent par une baisse de nos salaires ! La poursuite gel du point d'indice envisagée par le nouveau gouvernement pour 2012 et 2013 serait inacceptable, tout comme l'absence de revalorisation des différentes indemnités et de clarification quant à la distribution de certaines d'entre elles. À nous de le faire entendre au Ministre.

Carrières :

Quels déroulés de carrière (différents rythmes sont-ils souhaitables) ? Quelle évaluation de nos métiers et par qui ? Quels objectifs fixer à l'évaluation ?

Quelle formation initiale et continue ? Quelle entrée dans le métier (année de stage, premières années) ?

Quelle mobilité vers d'autres métiers ?

Quelles fins de carrières ?

Les personnels, le travail en équipe : *Alléger les tâches de chacun, c'est assurer le partage des missions et assurer du temps pour la mise en commun.*

Dans le respect des missions de chacun, quelle articulation entre les enseignants et les Copsy pour l'orientation des élèves ? Quel temps de concertation ?

Quel temps de concertation pour les équipes pédagogiques ?

Quels personnels pour la prise en charge du handicap, pour assurer les missions de vie scolaire, quels statuts pour les mettre à l'abri de la précarité ?

Quels personnels dans les vies scolaires et avec quelles missions ?